

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### DEA 015-4028/18/BM

#### ■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération de travaux en assainissement Chemin des Fourques sur la commune d'Eguilles MET 18/7261/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le projet concerne la création sous voirie communale de 175 mètres de canalisations en gravitaire, 150 mètres en refoulement, ainsi qu'un poste de relèvement.

Le chemin et les propriétés attenantes se trouvent dans une zone U du PLU d'Eguilles. L'extension doit permettre dans l'immédiat le raccordement des constructions existantes et d'une construction neuve et répondre aux besoins à venir sur les parcelles non bâties à ce jour.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le coût global de l'opération est estimé à 105.300€HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Dépenses :

	Montant €HT
Travaux	98 300 €
Maîtrise d'œuvre	7 000 €
<b>Total €HT</b>	<b>105 300 €</b>

Signé le 28 Juin 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 12 juillet 2018

Recettes :

Financeurs	Dispositif	%	Montant €HT
Conseil Départemental (CD13)	« aide exceptionnelle à l'investissement »	70%	73 710 €
Métropole	Autofinancement	30%	31 590 €
<b>Total €HT</b>		100%	105 300 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- Qu'il convient de solliciter une subvention auprès de tout organisme financeur pour l'opération de travaux en assainissement Chemin des Fourques sur la commune d'Eguilles.

**Délibère**

**Article 1 :**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

**Article 2 :**

La recette correspondante sera constatée sur l'imputation nature 1313 du budget annexe dénommé Assainissement en Délégation - Pays d'Aix.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Eau et Assainissement

Roland GIBERTI

Signé le 28 Juin 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 12 juillet 2018